

## AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT DU 24/06/2024

### VILLE DE PAU / OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE Pour encaissement des recettes de la manifestation « Musset 2025 »

#### ENTRE :

**LA VILLE DE PAU,**  
Hôtel de ville, place Royale (64 000)  
SIRET : 216 404 459 000 10  
Code APE : 8411Z

Représentée par **Monsieur François BAYROU**, agissant en vertu de la délibération n°54 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024 visée au contrôle de légalité le 27 juin suivant, et par délibération n°..... du Conseil Municipal en date du ..... visée en contrôle de légalité le .....

Dénommée ci-après « **le Mandant** » d'une part ;

#### ET :

**L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**  
2 rue Henri IV - 64 000 PAU  
SIRET 539 153 965 000 14  
Code APE : 7990Z

Représenté par son Directeur, **Monsieur Sylvain LANGER**, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Comité Directeur en date du 16 octobre 2015 n°..... du .....

Dénommé ci-après « **l'Organisme mandataire** », d'autre part ;

Après avis conforme du comptable assignataire de la Ville de Pau en date du .....

#### IL EST RAPPELE ET ENONCE CE QUI SUIIT :

L'ambition portée par la Ville de Pau en matière culturelle doit permettre à Pau, son agglomération, et plus particulièrement à tout le pays de Béarn, de rayonner et de s'affirmer comme une région riche de sa vie culturelle.

La Ville de Pau et le metteur en scène **Éric Vigner** travaillent à la mise en œuvre d'un projet de Centre de Recherche et de Création Théâtrale dédié au répertoire français des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. *Molière 3.0*. La manifestation pré-figurative organisée en août 2022 a été la première étape de ce nouveau projet.

La deuxième étape du projet, concentrée sur l'œuvre d'Alfred de Musset, a commencé au mois d'août 2023 et s'achèvera au mois de février 2025. Un service supplémentaire est apporté au public lors de cette édition de février en lui permettant d'avoir une offre de repas entre les spectacles qui nécessite la création de 3 tarifs spécifiques.

Par délibération du 24 juin 2024, une tarification a été adoptée au titre de la saison 2024-2025 du cycle « Musset », comprenant notamment un tarif Jeune à 20 € pour un abonnement 3 spectacles. L'offre initiale d'abonnement votée pour février 2025 est remplacée par la « Nuit Musset 2025 » dans laquelle est apportée une offre de repas supplémentaire au public lors de cette édition.

#### CELA EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

**Article 1 : Suppression du tarif Jeune et instauration de la gratuité pour les moins de 26 ans en groupe ou en individuel**

**Article 2 : Ajout des tarifs avec repas pour la « Nuit Musset 2025 »**

**Plein tarif : 45 euros**  
**Tarif réduit : 35 euros**  
**- 26 ans : 15 euros**

Le présent avenant à la convention de mandat est conclu en application de l'article 40 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 codifié aux articles L.1611-7 et L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le mandant confie à l'organisme mandataire, en son nom et pour son compte, l'édition, la gestion, la commercialisation et l'encaissement de la billetterie de la manifestation « Musset 2025 », conformément aux tarifs approuvés en Conseil Municipal.

La Ville de Pau souhaitant mettre l'accent sur l'accès du public jeune de moins de 26 ans en groupe ou en individuel à la programmation du Centre de Recherche et de Création Théâtrale, le tarif jeune adopté par délibération lors du Conseil Municipal du 24 juin 2024 au titre de la saison 2024-2025 est supprimé, au profit de la gratuité pour le public concerné.

D'autre part, un service supplémentaire est apporté au public lors de cette édition de février en lui permettant d'avoir une offre de repas entre les spectacles.

Fait à Pau, le

Pour l'Office de Tourisme Pau Pyrénées Tourisme

Pour la Ville de Pau

**Sylvain LANGER**  
Directeur

**François BAYOU**  
Maire de Pau